Les Centres de rééducation professionnelle (CRP)

Les Centres de rééducation professionnelle (CRP) sont des **organismes de formation spécialisés dans le handicap**. Ils proposent des stages de rééducation professionnelle permettant de suivre une formation qualifiante avec la possibilité d'une rémunération. L'objectif des CRP est **d'entraîner ou de ré-entraîner la personne au travail, en vue d'une insertion ou d'une réinsertion professionnelle**.

Les Centres de Rééducation Professionnelle sont des établissements médico-sociaux. Les frais de formation sont pris en charge par l'assurance maladie. La durée des actions de formation est de 10 à 30 mois.

La formation professionnelle est un levier parfois essentiel pour permettre à des personnes déclarées inaptes à leur poste d’améliorer leurs possibilités de reclassement. En ce sens, les CRP peuvent constituer un levier pour accompagner les agents en situation d’inaptitude dans leur parcours de reconversion professionnelle. Les formations proposées, adaptées aux publics concernés, peuvent permettre de constituer un tremplin vers la reconversion ou la réinsertion professionnelle.